



Assemblée Générale Ordinaire d'AEB du 8 février 2010

Compte rendu

9 février 2010

L'Assemblée Générale de l'Association AEB (« Aménagement et Environnement de la Boucle de la Seine, Le Vésinet, Croissy, Le Pecq »), s'est réunie le 8 février 2010 à 20h30 à la Mairie du Vésinet. Elle est présidée par Jean-Paul Bourguet Président d'AEB.

Le Président constate que 83 des 155 membres de l'Association sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président remercie les participants de s'être déplacés aussi nombreux. Il remercie également les membres du Bureau, du Comité Directeur, et les nombreux adhérents très actifs qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie au profit de l'association.

Le Président rappelle tout d'abord l'objet de l'association tel qu'il est décrit dans les statuts. Il rappelle également les grandes lignes du projet d'urbanisation des terrains de l'hôpital du Vésinet : 600 logements 45 000 m² d'habitation plus 5 000 m² d'activités. Enfin il souligne la vitalité de l'association dont le nombre d'adhérents progresse très vite : 18 à l'AG de Juin 2008, 104 à celle de Mai 2009, 155 aujourd'hui. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Rapport Moral du Président

Le Président résume les nombreuses actions réalisées au cours de l'année 2009 :

- Etude du site et du projet
- Participation active à toutes les réunions du Comité Local créé par la municipalité du Vésinet
- Rencontres avec de nombreux acteurs importants du projet
- Analyse des études urbaines (phase diagnostic) et de l'étude de circulation. Mesures de trafic sur les principales voies autour du parc de l'hôpital.
- Demandes de rencontres avec les cabinets ayant réalisées les études urbaines et de circulation, refusées par la municipalité du Vésinet
- Demande de rencontre avec le Sous-Préfet, refusée par le Sous-Préfet
- Participation aux réunions publiques organisées pendant la phase de concertation
- Concertation avec les autres associations qui suivent le projet : Association du Chemin de Ronde, CPV Environnement, ADEV, Green River (maisons Kaufman)
- Etude détaillée de tous les documents remis à l'enquête publique : études urbaines, notice explicative, règlement POS proposé,...
- Rédaction d'une note de 25 pages résumant les très nombreuses remarques d'AEB sur les manques d'informations, les erreurs et les omissions des documents remis à l'enquête publique et en particulier dans le règlement POS proposé
- Deux rencontres avec le commissaire enquêteur, étude détaillée de son rapport qui a repris de nombreuses remarques d'AEB
- Assistance à toutes les réunions du Conseil Municipal où les sujet de l'écoquartier est discuté
- Promotion des points de vue de l'association et recrutement de nouveaux adhérents
- Développement d'un site pour l'association : www.aeb-parcimperial.fr

Il indique que le statut du projet est le suivant :

- Des études urbaines et de circulation ont été réalisées en 2009. L'opinion d'AEB est qu'elles ont été menées beaucoup trop vite, sont superficielles et contiennent des erreurs.



- Des études financières ont été menées, mais la municipalité a refusé de les communiquer à la population, qui est ainsi dans l'ignorance des conséquences financières du projet
- Après l'enquête publique d'octobre 2009 et le rapport du commissaire enquêteur publiée le 1^{er} décembre 2009, le Conseil Municipal a voté la révision simplifiée du POS le 17 décembre 2009.

Les prochaines étapes sont les suivantes : création de la ZAC après une phase de concertation, rédaction du cahier des charges de l'aménageur, appel d'offre et choix de l'aménageur, aménagement du site, choix des promoteurs, construction de la quarantaine d'immeubles.

Enfin le Président termine en constatant qu'AEB a une très bonne connaissance du dossier et acquis une forte crédibilité. Le projet est aujourd'hui à un tournant.

Pour 2010 AEB continuera à promouvoir ses points de vue dans trois directions :

- Le travail collaboratif chaque fois que c'est possible
- L'approche juridique quand c'est nécessaire
- Le recrutement de nouveaux adhérents

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

2. Rapport financier du trésorier sur 2009

Le trésorier présente les comptes de 2009 :

- Les recettes de 2009 se sont élevées à 433,91 €, venant essentiellement des cotisations d'adhésion à hauteur de 420 €.
- Les dépenses de 2009 se sont montées à 3262,89 €, essentiellement dû au recours à des prestataires extérieurs pour réaliser des documents de communication et des comptages de trafic.
- L'excédent de 2009 est donc négatif à hauteur de -2822,98 €. Il est en partie compensé par un report à nouveau de 702,16 € venant de l'excédent de l'année 2009.
- Finalement, le report à nouveau de 2009 est de -2120,82 €.

Le rapport financier du Trésorier est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Budget pour 2010

Le trésorier propose le budget suivant pour 2010 :

- Les recettes sont prévues à 10355,50 €, ce qui nécessitera de développer fortement les cotisations et de trouver des ressources additionnelles
- Les dépenses sont prévues à 7975 €, permettant de financer les actions éventuellement nécessaires
- L'excédent prévu est donc de 2480,50 €, permettant d'équilibrer le report négatif de 2009

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

De nombreuses pistes de revenu additionnel sont évoquées par les participants.

4. Quitus

Le Quitus est donné à l'unanimité au Président, au Trésorier et aux membres du Comité Directeur pour leur gestion au cours de l'année 2009.

5. Pouvoir donné au Président d'ester en justice



Au cours des derniers mois, AEB a pu obtenir ou contribuer à un certain nombre d'améliorations dans le projet. Mais AEB constate que le développement du projet s'est fait de manière tellement accéléré et superficiel qu'il comporte un nombre inacceptable de défauts.

Ce projet a besoin de plus de sérieux et de professionnalisme. Comme cela n'a pas été possible dans le cadre de la collaboration, AEB envisage de déposer un recours au tribunal administratif de Versailles à l'encontre la délibération du Conseil Municipal du Vésinet du 17 décembre, révisant le POS du Vésinet dans le cadre d'une révision simplifiée.

Après une longue session de questions réponses sur le sujet, la délibération suivante est mise aux voix :

L'Assemblée Générale décide de donner le pouvoir au Président d'AEB d'ester en justice à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 approuvant la révision simplifiée du POS et de prendre toutes les décisions relatives à la procédure judiciaire engagée, y compris les éventuels recours en appel et en cassation

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Jean-Paul Bourguet